

Synthèse sur la réalisation du Comptoir Culturel et Touristique sur la zone portuaire de St Vaast

AUPPSV

Suite :

- au compte rendu de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 18 Mai 2018
- au compte rendu du Conseil Municipal du 27 Juin 2018
- au compte rendu de la Commission Permanente du Conseil Départemental du 17 Septembre 2018
- à l'organigramme des locaux accompagnants le précédent compte rendu
- au courrier de Jean Lepetit, maire de St Vaast, au Président du Conseil Départemental
- à la convocation à la réunion du 18 Décembre 2018
- à la convocation à la réunion du 17 Janvier 2019
- au document qui nous a été présenté lors de cette réunion

voici nos remarques et nos questions sur ce projet de Comptoir Culturel et Touristique.

- Selon le plan joint nous pouvons découper la zone concernée en 4 parties
 - A - bâtiment du Comptoir Culturel et Touristique
 - B – bâtiments et zone d'activité de l'école de voile
 - C – zone technique
 - D – zone aménageable
- Points négatifs
 - Coût de l'opération pharaonique. Annoncé par le département à 3,3 M€ avec une nouvelle valeur annoncée aux vœux de M. Lepetit à 5 M€
 - Le projet nécessite la construction d'un étage sur le bâtiment Comptoir Culturel et Touristique ce qui nuira gravement à la perspective des riverains et plus globalement à l'image d'entrée de ville.
 - L'installation dans la zone D aurait été la moins couteuse et ne nécessitait pas la modification des installations existantes telle que le prévoit la dernière maquette
 - Modifications de la zone technique – zone C
 - Modification de l'espace nécessaire au bon fonctionnement du roulève
 - Modification de l'entrée de la zone
 - Modifications des circuits de collecte des eaux usées
 - Construction du bâtiment A
 - Augmentation du trafic routier par la fréquentation du personnel et des touristes
 - Diminution des places de parking mis à la disposition des plaisanciers
 - Déplacement du transformateur
 - Déplacement du déboureur
- Aménagements obligatoires
 - S'assurer de l'espace de circulation nécessaire au roulève
 - La surface de la zone technique doit être au moins égale à l'actuelle
 - Aménagement de la nouvelle entrée compatible avec l'accès aux poids lourds
 - Retrouver un stationnement identique au présent
 - Le projet ne peut être complet sans la prise en compte de l'ensemble des zones A-B-C-D
- Nos questions
 - Y a-t-il eu un dossier économique et même fonctionnel de l'opération ?
 - Que seront les conditions financières de gestion de ce comptoir ?
 - Quelle est la zone proposée aux architectes pour la mise en place du projet (aire de réflexion) ?
 - Quelle est la date de remise des documents ?
 - Quelle est la composition de jury devant effectuer le choix du candidat ?
 - Quel est le planning : lancement du concours, rendu des épreuves, date du jury ?
 - Qui délivrera le permis de construire ?

- Comment s'intègre ce projet dans le PLU ?
 - Qui donne les autorisations de construction de ce complexe sur une zone portuaire ?
 - Les riverains ont ils été consultés ?
 - Y aura t'il enquête publique ?
- Conclusion
- Cet ensemble est la plus mauvaise solution
 - Dans cette nouvelle présentation il est impératif que l'ensemble des zones soient traitées simultanément
 - Si ce n'est pas le cas qui définira et financera l'agencement des zones C et D ?

A = Comptoir Culturel et touristique

B = Ecole de voile

C = Zone technique

D = Zone à aménager

Accès Zone Technique

Accès Ecole de voile



Mairie d'Avrigny
 DEPARTEMENT DE LA MANCHE
 Direction du Planification Départementale
 Service Études et Travaux
 56000 SAINT-LÔ CEDEX
 Tél: 02 33 95 95 80 Fax: 02 33 95 95 81 Email: serviceetudes@manche.gouv.fr

LA MANCHE

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE
 à
 SAINT-VAAST-LA-HOUGUE

Proposition d'implantation du comptoir touristique

Bâtiment: _____ Plan: N° PR...

Niveau: Masse Echelle: sans

FAIS.	APS	APD	DCE	EXE
-------	-----	-----	-----	-----

Index	Date d'ordre	Date d'adoption	Type d'opération
A			

© SERVICE ETUDES ET TRAVAUX DEPARTEMENTALES DE LA MANCHE - SAINT-VAAST-LA-HOUGUE - 2010